



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 62295

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la profonde inquiétude des acteurs du commerce équitable sur le fascicule de documentation sur le commerce équitable qui vient d'être validé par le comité de normalisation de mars 2005. À l'issue de trois années de discussions, l'avis de ces organisations n'a pas été suivi puisque ce document ne définit le commerce équitable qu'à travers des critères minimalistes et refuse de reconnaître les critères minimaux définis par les fédérations internationales et européennes de commerce équitable (prix minimum payé aux organisations de producteurs, critères spécifiques par produit), la présence d'au moins une de ces organisations dans toute démarche de commerce équitable, le nécessaire partenariat avec des producteurs ou travailleurs organisés dans un processus d'organisation, la dimension éducative et politique du commerce équitable qui vise notamment une amélioration des règles et des pratiques du commerce international conventionnel. Ainsi, ce texte réduit le commerce équitable à une simple démarche commerciale et ne tient pas compte des réflexions menées depuis plus de trente ans par les structures concernées et ne permet pas d'offrir une réelle garantie au consommateur. Aussi, elle lui demande s'il compte valider ce fascicule, alors qu'il y a absence manifeste de consensus, et s'il ne serait pas plus opportun d'écouter les acteurs du commerce équitable opposés à ce texte.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62295

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3592

Question retirée le : 5 septembre 2006 (Fin de mandat)